

## Communiqué du Maire suite au conseil d'école du 17 octobre 2017

Lors du conseil d'école du 17 octobre 2017, les représentants des parents d'élèves ainsi que les enseignants ont évoqué certains sujets et soulevé quelques questions qui méritent les réponses suivantes :

- ✓ Sur l'ordre du jour du conseil d'école de juillet, il est inscrit : Nouveaux rythmes scolaires. Il eut été judicieux que le conseil d'école donne un avis même si le vote n'était pas inscrit à l'ordre du jour. En refusant de se prononcer, les représentants des parents d'élèves n'ont pas permis le retour de la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017 et cela malgré une forte majorité de parents d'élèves favorables à ce changement. Difficile de faire la part des choses entre mauvaise foi et désinformation.
- ✓ Certains parents d'élèves se sont étonnés que la mairie ait lancé une consultation sur les rythmes scolaires. Les représentants des parents d'élèves indiquent qu'une consultation a été effectuée mais qu'elle n'a récolté qu'une très faible participation sans pour autant en communiquer le résultat. Il n'est pas précisé que cette consultation a été réalisée par le directeur d'école dont ce n'est pas le rôle. On note donc que la question des rythmes scolaires a préoccupé les enseignants et la municipalité mais pas les représentants des parents d'élèves. Il faut savoir d'une part que la modification des rythmes scolaires ne peut se faire qu'à la demande du Maire et d'autre part que la gestion du personnel communal nécessite d'anticiper et donc de connaître le plus en amont possible les besoins liés à un changement d'horaires. Il est rappelé que la commune met à la disposition des enseignants quatre agents dans les classes, alors que la charte départementale de la maternelle prévoit que seules les classes de petite section sont concernées. La commune met aussi à disposition des parents d'élèves des garderies et une cantine scolaire dont le caractère n'est pas obligatoire mais qui sont cependant des services rendus aux parents d'élèves par la collectivité.

Les représentants des parents d'élèves semblent ignorer les efforts faits par la collectivité pour les services périscolaires ainsi que les règles élémentaires nécessaires à la gestion du personnel d'une commune.

- ✓ Les enseignants ont préféré acheter des fournitures scolaires plutôt que les fichiers de mathématiques et de français : c'est leur choix. Cette année comme les années précédentes l'enveloppe attribuée n'est pas respectée. A l'avenir, il n'y aura plus d'enveloppe budgétaire prédéfinie afin d'éviter toute polémique stérile sur le sujet. En termes de bilan de l'enseignement, le courrier du 21 juin 2017 adressé aux maires par Mme Laporte, Directrice des Services de l'Education Nationale, débute par : « Environ 15% des élèves quittent aujourd'hui l'école primaire avec une maîtrise insuffisante des compétences liées à la lecture, à l'écriture et au calcul, limitant ainsi leurs chances de réussite scolaire ». C'est un constat sévère de la situation et l'augmentation des dépenses de fournitures scolaires ne résoudra pas le problème.
- ✓ Les enseignants et les représentants des parents d'élèves se posent la question de la place de l'école dans la commune.

Les quatre agents intervenant dans les écoles passent 48% de leur temps dans les classes avec les enfants, le reste de leur temps de travail est consacré aux garderies et à la cantine.

Cela représente un peu plus de 84 000 € de salaires et de charges, sans compter le salaire du cuisinier, alors qu'un seul agent serait obligatoire.

La mairie a donné une subvention de 2 800 € pour la classe de découverte.

Les charges liées au photocopieur, aux imprimantes, à l'achat de papier représentaient plus de 2 500 € en 2016

L'achat de 3 ordinateurs cette année représente un budget de plus de 2 000 €.

Les travaux de maintenance de l'école sont effectués au fil de l'eau en fonction des remontées d'information et des demandes formulées par les agents et les enseignants. Toutes ces sommes représentent une part importante du budget de notre commune. Est-il ici utile de rappeler que ce sont les administrés de notre commune, y compris ceux n'ayant pas d'enfants scolarisés, qui contribuent au financement de ces charges.

Les enseignants demandent l'achat de nouveaux vidéoprojecteurs. Cette demande est surprenante lorsqu'on peut lire que la coopérative scolaire a bénéficié d'une subvention de l'interassociation de 4 000 €, ayant permis l'achat de matériel informatique dont des vidéoprojecteurs. Les représentants des parents d'élèves, dont la demande de transparence est forte et légitime en ce qui concerne le budget de la commune attribué au bon fonctionnement de l'école, devraient avoir le même souci d'exigence vis-à-vis de leur contribution versée à la coopérative scolaire.

- ✓ Les représentants des parents d'élèves craignent une annulation de l'ensemble des manifestations organisées par les parents en faveur de l'école. Il y a un amalgame entre les représentants des parents d'élèves et la Section Scolaire. Les représentants des parents d'élèves ne peuvent pas organiser de manifestations, seules les associations peuvent le faire. Ces dernières peuvent utiliser les salles communales, elles y sont autorisées et elles sont assurées en conséquence. De tels propos relèvent de la désinformation, sont irresponsables voire diffamatoires.
- ✓ La réunion de rentrée n'a pas pu se tenir comme prévu par les enseignants en raison des règles élémentaires de sécurité mises en place dans le cadre de Vigipirate. Il semblerait que le problème de la sécurité ne concerne pas les représentants des parents d'élèves, il suffit de voir le stationnement anarchique des véhicules aux heures de rentrée et de sortie scolaires sans que ces représentants des parents d'élèves ne s'en préoccupent.

En conclusion : la municipalité continuera toujours à faire en sorte que l'école fonctionne le mieux possible dans la limite des contraintes budgétaires imposées. Cependant elle s'interroge sérieusement sur la représentativité des parents d'élèves, dont la méconnaissance du système scolaire est évidente, et sur le rôle du conseil d'école...